



ASSOCIATION TRANS EUROPE TGV RHIN-RHÔNE-MEDITERRANEE

ASSEMBLEE GENERALE DU LUNDI 13 AVRIL 2015 à DIJON

RESOLUTION

L'Association rappelle :

1. Que la deuxième phase de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône est un projet prêt à engager, et prioritaire pour l'Europe. Ce projet est inscrit par la Commission européenne dans le Réseau Transeuropéen de Transport comme un projet prioritaire pré-identifié du Corridor Mer du Nord Méditerranée. L'Europe attend sa mise en œuvre par l'Etat français dans les meilleurs délais, s'agissant d'un projet mûr et techniquement prêt qui remplit tous les critères prioritaires pour l'Europe.

2. Que les partenaires du projet ont lancé des études pour rechercher des optimisations du projet permettant d'en réduire le coût, afin de favoriser la poursuite du projet dans les meilleurs délais. L'Etat français a inclus ces études dans sa réponse à l'appel à projets européen dans le cadre du Réseau Transeuropéen de Transport. En cherchant des pistes de réduction des coûts du projet ces études démontreront l'opportunité et la nécessité du projet à l'aune de la revoiture des priorités d'investissement dans les infrastructures de transport que l'Etat doit entreprendre en 2017 au plus tard.

3. Que la qualité de l'offre du TGV Rhin-Rhône au niveau international, national et inter-régional est critique au succès de la LGV Rhin-Rhône. La desserte proposée par la SNCF doit permettre le plein développement du potentiel des liaisons Nord-Sud et Est-Ouest favorisées par le TGV Rhin-Rhône en dynamisant les échanges entre l'Allemagne, la Suisse, l'Alsace, la Lorraine, la Franche-Comté et la Bourgogne avec la région lyonnaise, le Sud de la France et l'Espagne, et entre le Sud Allemagne, la Suisse et l'Est de la France avec la région parisienne et le Nord de l'Europe.

L'Association demande :

1. Que le projet de 2^e phase de la branche Est soit engagé immédiatement à la suite des études d'optimisation sans attendre la revoiture des priorités d'investissement par l'Etat français. Le calendrier des études validé avec les partenaires doit être tenu par SNCF Réseau afin de restituer l'ensemble des pistes d'optimisation des coûts du projet dans les meilleurs délais.

2. Que l'Etat revoie sa position sur la poursuite du projet de 2^e phase à la faveur des opportunités présentées par les évolutions de la politique européenne des transports. Compte tenu de son caractère hautement prioritaire pour l'Europe, le projet de 2^e phase doit être mis en avant par l'Etat français en réponse à chaque appel à propositions de la part des instances européennes.

3. Que SNCF Réseau mette en œuvre tous les moyens nécessaires pour sécuriser immédiatement et de manière irrévocable l'ensemble des éléments acquis pour la 2^e phase de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône. SNCF Réseau doit fournir aux partenaires des garanties sur les acquis du projet – le foncier, les études et les autorisations obtenus, entre autres – au plus tard avant la fin de 2015.

4. Que la SNCF améliore l'offre de services du TGV Rhin-Rhône pour permettre le plein développement de son trafic. L'Association s'oppose formellement à toute dégradation de la desserte et met en garde la SNCF contre toute conclusion hâtive sur le bilan du TGV Rhin-Rhône. L'Association rappelle que plusieurs années sont nécessaires à la montée en charge d'une nouvelle ligne. Le caractère unique de la LGV Rhin-Rhône - première ligne à grande vitesse qui ne passe pas par Paris - nécessite un temps d'évaluation plus long que le délai du bilan LOTI ; la branche Est n'ayant pas été réalisée en totalité, les résultats ne sont que partiels. La SNCF doit donner toutes les chances au TGV Rhin-Rhône de réussir en améliorant continuellement l'offre de services proposée.